

Académie de Lille
Baccalauréat session 2012
Rapport sur les épreuves écrites et orales de langues anciennes

Rappel : les épreuves sont régies par les textes suivants :

- écrit : B.O. n° 15 du 9 avril 2009
- oral facultatif : B.O. du 14 mai 2003
-

I. Résultats des élèves

Participation aux épreuves

	Epreuves facultatives orales : GREC ANCIEN	Epreuves facultatives orales : LATIN
Nombre de candidats	272 (dont 22 comme option facultative 2)	1359 (dont 31 comme option facultative 2)
En série S	200 (soit 73,5 % des candidats)	965 (soit 71 % des candidats)
En série ES	36 (soit 13,2 % des candidats)	227 (soit 16,7 % des candidats)
En série L	36 (soit 13,2 % des candidats)	167 (soit 12,3 % des candidats)

	Epreuve écrite: GREC ANCIEN	Epreuve écrite : LATIN
Nombre de candidats (série L)	9	37

	Oral du second groupe : LATIN
Nombre de candidats (série L)	0

Résultats de la session

	Moyenne des épreuves : GREC ANCIEN	Moyenne des épreuves : LATIN
Options facultatives orales	16,4 (16 comme option facultative 1)	14,1 (15,2 comme option facultative 1)
Epreuves écrites du premier groupe	14,6	12,8

Sur la base des informations collectées, voici un tableau du nombre de candidats à l'épreuve écrite en latin et en grec depuis 2003

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
latin	216	171	129	104	80	75	71	55	43	37
grec	/	/	/	/	24	20	7	5	7	9

Synthèse

Premier constat : le latin est choisi majoritairement, comme 1ère option facultative, par des élèves issus de la série S, et plus particulièrement par ceux inscrits en T S option SVT. Une baisse du nombre de candidats en latin cette année par rapport à l'an dernier (moins 72). En revanche, une petite hausse en grec après une baisse en 2011 (12 candidats de plus).

Deuxième constat : ce sont également des élèves issus des T S qui présentent le grec ancien en plus grand nombre à l'oral ; la part des T L ne représente plus que 13 % (moins 5 %) des candidats interrogés dans cette discipline.

Troisième constat : une part non négligeable d'élèves inscrits en T ES se présentent à l'épreuve de latin et ont des résultats semblables aux deux autres séries, comme les années précédentes.

Les résultats aux épreuves orales dans les deux disciplines sont très satisfaisants. Ils sont cependant en baisse en latin car les résultats des élèves qui ont choisi de soutenir un oral comme 2ème épreuve facultative ont eu de mauvais résultats. Pour ceux qui ont choisi le latin comme 1ère épreuve facultative, les résultats sont aussi satisfaisants que l'an dernier. Les écarts-types, qui n'apparaissent pas dans nos tableaux, montrent une réelle

harmonisation des candidats entre eux, même si ces écarts sont plus importants, lorsque le latin ou le grec est choisi comme deuxième épreuve facultative. Le travail d'harmonisation des jurys semble donc plutôt efficace et le niveau global des élèves très satisfaisant, eu égard à la rigueur intellectuelle exigée par les deux disciplines.

Une inquiétude de taille toutefois : les élèves de la série L continuent à fuir les épreuves écrites de langues anciennes. Perte de 6 candidats à l'épreuve écrite de latin (après les 10 de l'an dernier), même si 9 candidats se sont présentés à l'écrit de grec cette année. Il faut donc continuer à réfléchir, avec les collègues qui enseignent en L, aux moyens à mettre en œuvre pour que les élèves littéraires s'approprient aussi les nouvelles épreuves écrites de latin ou de grec ancien.

Baccalauréat série L, session 2012

Rapport sur les épreuves écrites de langues anciennes

Remarques générales

La réunion d'harmonisation pour les épreuves écrites de grec et de latin s'est déroulée le 26 juin 2012. Le jury, constitué de professeurs ayant déjà participé aux corrections de cette épreuve, était composé cette année de deux correcteurs pour le latin et d'un seul pour le grec. Le barème proposé dans les éléments de corrigé a été affiné ; des points de valorisation récompensant la qualité de la rédaction, la culture du candidat, le respect des notes de bas de page ont été attribués. Comme pour les années précédentes, la version, notée sur 40 points, a fait l'objet d'une attention particulière. En effet, le barème proposé par les concepteurs du sujet consistant en l'attribution de points par segment de texte a été rectifié et précisé. ; après avoir analysé séparément tous les mots de la version (en distinguant les sens, cas, nombre et, pour les verbes, les temps, voix et personne) et repéré toutes les constructions et combinaisons entre ces mots, le jury a réparti les points entre tous ces critères. Des points de bonus ont été, de ce fait, ajoutés pour la compréhension du texte ainsi que pour la cohérence et l'intelligence de la traduction. Le nombre de candidats aux épreuves de langues anciennes semble se stabiliser : cette année, 40 candidats étaient inscrits en latin et 9 en grec contre 43 et 7 l'an dernier.

I. Rapport de l'épreuve écrite de latin

Bilan chiffré

La moyenne à l'épreuve écrite de latin est de 12,96/20 ; la fourchette des notes est de 3/20 à 20/20. Sur les 38 candidats qui ont composé, 30 ont obtenu ou dépassé la note de 10/20 ; 3 candidats ne se sont pas présentés à l'épreuve. La moyenne à l'épreuve de questions est de 12,96/20, celle de version est de 13,16/20.

Remarques générales sur le sujet

L'extrait donné cette année portait sur la deuxième partie de la 1ère églogue des *Bucoliques* de Virgile (v. 46 à 83), inscrites pour la première année au programme. Ce passage décrit successivement le bonheur dans la patrie (v. 46-58) et le malheur hors de celle-ci (v.64 à 78). Ce texte, qui figurait au chapitre 2 de l'édition scolaire de référence Hatier-Les Belles Lettres sous le titre « Les malheurs d'un berger », semble avoir été étudié par certains candidats qui ont obtenu d'excellentes notes à l'épreuve de version.

Questions

La question de grammaire, qui consistait cette année à repérer et à analyser cinq participes dans les vers 59 à 69, était à la fois classique dans la formulation et originale puisque l'édition scolaire Hatier –Les Belles Lettres ne posait pas de question sur ce fait de langue. Deux candidats n'ont pas traité cette question ; pour les autres, les notes sont comprises entre 0,5 et 15/15. La moyenne à l'épreuve de grammaire est de 8, 15/20. Peu nombreux ont été les candidats capables de relever les cinq participes: *pererratis* (v.61), en particulier, a été rarement identifié. A l'inverse, voici une liste non exhaustive de termes pris pour des participes : *pascentur* (v. 59), *penitus* (v.66), *leves* (59), *pisces* (v. 60), *destituent* (v.60), *amborum* (v.61), *finis* (v.67), *labatur* (v.63), *bibet* (v. 62), *caespites* (v. 68), *mirabor* (v. 69). Lorsque les formes relevées étaient effectivement des participes, l'analyse s'est révélée incomplète : les candidats ont donné soit le temps soit la voix, soit le genre soit le nombre ; quant aux cas, ils semblent incapables de les identifier. La question consistant en une comparaison de traductions a été très bien réussie ; la moyenne est de 16,5/20 avec une fourchette de 5 à 15/20. En demandant aux candidats de dire quelle est, selon eux, la traduction la plus proche ou la plus éloignée du texte latin, les concepteurs du sujet ont incité à passer en revue chacune des trois traductions proposées, les unes après les autres. Quelques candidats ont cependant été capables d'organiser de façon plus pertinente leur réponse en confrontant les traductions sur quelques points (vocabulaire, syntaxe, temps, versification...). Quelques très bonnes remarques ont été relevées par les correcteurs ; un candidat, attentif à la date de publication de la traduction de Thissot, a expliqué l'emploi de

la première personne par « l'excès de lyrisme d'un traducteur romantique ». La question de littérature sur le bonheur n'avait pas de quoi surprendre; elle a d'ailleurs été assez bien traitée comme en témoigne la moyenne honorable de 14,23/20. Si les candidats mentionnent le bonheur de posséder une terre ou de vivre à la campagne, peu sont sensibles à celui de mener une vie simple ou au plaisir de composer des vers et de les chanter. Les réponses, souvent laconiques ou superficielles, manquaient de références au texte latin. La maîtrise de l'œuvre intégrale est très inégale selon les copies.

Version

Bien qu'un candidat n'ait pas fait la version et que quelques-uns aient rendu un travail inachevé et incomplet, l'épreuve a été assez bien réussie ; la moyenne est de 13,16/20, la fourchette des notes va de 0/20 à 20/20. Le passage a été bien délimité et les notes, à l'exception de celle qui portait sur *consequimus*, ont été utiles. Parmi les fautes récurrentes, de mauvaises analyses ont conduit à parler de « discorde civile » en rattachant *cives* à *discordia* ; *ordine* a été pris pour un impératif, *canam* pour un présent ou traduit par : « avec ma flûte ».

II. Rapport de l'épreuve écrite de grec

Bilan chiffré

La moyenne à l'épreuve écrite de grec est de 14,22/ 20 contre 10.71/20 l'an dernier. Toutes les notes sont supérieures à 10/20 ; elles s'échelonnent de 10/20 à 20/20. Le jury a estimé que les copies étaient d'un niveau honorable. La moyenne à l'épreuve de questions est de 15,29/20, celle de version de 12,72/20 (contre, respectivement, 12,04/20 et 7,42/20).

Remarques générales sur le sujet

L'extrait donné cette année se situe à la fin du troisième épisode de *l'Hécube* d'Euripide inscrit pour la première année au programme. La reine Hécube, veuve de Priam, déjà endeuillée par le sacrifice de sa fille Polyxène, vient d'apprendre que son fils Polydore a été assassiné par Polymestor qui lui devait pourtant l'hospitalité. Elle prie Agamemnon, roi des Grecs, de lui apporter de l'aide pour se venger. L'extrait s'étend des vers 841 à 879, de la fin de la longue supplication d'Hécube à la brève réponse d'Agamemnon. Dans cette scène de persuasion, la vieille femme parvient à renverser à son avantage le rapport de force qui la liait à Agamemnon. Le sujet n'avait pas de quoi déstabiliser les candidats : Une brève introduction permettait aisément de situer le passage dans l'œuvre et de comprendre ses enjeux. En choisissant un texte pris aux deux tiers de l'œuvre, à cheval sur les chapitres 18 et 19 de l'édition scolaire de référence Hatier-Les Belles Lettres, les concepteurs de l'épreuve ont évité de favoriser les candidats qui en auraient fait l'étude en cours.

Questions

Comme les années précédentes, la question de grammaire est la croix des candidats; la moyenne à l'épreuve est de 7,55/15, avec des notes comprises entre 4/15 et 14/15. Le jury souligne la méconnaissance voire l'ignorance de la morphologie et de la syntaxe du grec ancien. Un candidat n'a pas traité la question. Celle-ci, qui portait sur l'expression de l'ordre et de la défense, a parfois donné lieu à des développements psychologiques. L'épreuve de comparaison de traduction, notée de 10/15 à 15/15, a obtenu une moyenne de 13,3/15. Cette épreuve semble de mieux en mieux maîtrisée, toutes les traductions ont été prises en compte. Les candidats ont apporté des réponses argumentées ; le jury note même que la plupart des copies était excellentes. La troisième question, qui portait sur l'image du pouvoir royal, permettait de saisir tout l'intérêt de l'extrait. Si les candidats ont montré une bonne compréhension du passage, très peu ont été capables de faire référence à d'autres passages de la pièce. L'œuvre intégrale ne semble pas être suffisamment connue. La moyenne à cette épreuve est de 25/30, les notes s'échelonnent de 18/30 à 30/30.

Version

Avec une moyenne de 12,72/20, l'épreuve de version a été beaucoup mieux réussie que les années précédentes; les notes vont de 0 à 18,5/20. Le passage à traduire a été judicieusement choisi à la fin du texte, il était accompagné de huit notes qui ont été utiles aux candidats. Une neuvième note, relative au sens de οἶα, n'aurait pas été superflue car aucun candidat n'est parvenu à comprendre ce terme.

Ce rapport a été établi, à la demande de Ludovic Fort, IA-IPR en charge du dossier LCA, par M. Pascal Balin, membre du jury.

V. Rapport sur les épreuves orales de latin et de grec

L'harmonisation des pratiques et des notes

Une réunion préparatoire, pilotée par M. Fort, IA-IPR en charge du dossier LCA, et réunissant un représentant de chaque centre, a été organisée quelques jours avant les épreuves orales. Elle a permis de commenter des documents rappelant le déroulement de l'épreuve et un certain nombre de règles déontologiques propres à une interrogation orale.

Une discussion autour de la manière de présenter la liste des textes étudiés a permis de se mettre d'accord sur un certain nombre de règles. Pour la session 2012, **un modèle de liste formalisée a été envoyé** dans les lycées afin de travailler à partir d'un document commun.

Sur le site **MENAPIA** de l'académie des exemples d'interrogations possibles ont été proposés concernant « l'exercice sur texte et traduction ».

Les collègues ont demandé à avoir connaissance des listes au préalable, comme cela se pratique pour les épreuves orales de l'EAF. Une demande sera faite dans ce sens auprès du DEC.

Le déroulement de l'épreuve

Les critères concernant l'évaluation de la traduction proprement dite fluctuent encore mais on constate une réelle amélioration suite aux consignes d'harmonisation. Les résultats le prouvent d'ailleurs ! N'oublions pas non plus que la traduction n'est qu'une partie d'un ensemble (introduction, lecture expressive et commentaire) qu'il faut également prendre en compte. Il est à noter aussi que certains collègues posent encore des questions de grammaire trop pointues.

Certains examinateurs refusent d'interroger sur un texte accompagné d'une traduction ou comportant des notes, ce qui réduit la possibilité des interrogations. L'examineur doit plutôt respecter la diversité des instruments sur lesquels l'élève a travaillé et qui renvoie d'ailleurs à la diversité des modalités de lecture. L'évaluation de la traduction doit en effet porter davantage sur le processus de questionnement et de recherche conduit par le candidat que sur le produit fini.

Les attentes des examinateurs en matière de commentaire sont très vastes. Mais elles doivent rester mesurées. Un commentaire pertinent, qui s'appuie sur le texte et témoigne d'un intérêt pour la langue et l'objet d'étude peut valoriser largement la note et peut compenser, pour partie, une traduction déficiente.

Grâce à l'investissement, à la générosité et au professionnalisme des examinateurs et des coordonnateurs d'oral et d'écrit, dont les écrits ont alimenté ce rapport, la réflexion sur les modalités de passation des épreuves de langues anciennes au baccalauréat continue à évoluer. L'IA-IPR les en remercie chaleureusement.

Pour les IA-IPR de Lettres

Ludovic FORT